

## Lettre 65

Sedan le 4 mai 1848

A Messieurs les Membres du Gouvernement Provisoire de la République

Messieurs,

Vous venez d'abolir l'esclavage parmi les nègres, mais il y a aussi un esclavage non moins digne de votre sollicitude, car il pèse sur des créatures civilisées qui, malgré leurs justes plaintes suffisamment prouvées pour obtenir la rupture de leurs chaînes, et malgré des frais énormes échouent le plus souvent devant l'opiniâtreté de leurs tyrans, parce que d'une part ils déniaient effrontément leurs torts, et que faisant les bons apôtres ils osent dire qu'ils ne veulent pas se séparer de leurs épouses.

Moi Marie Thérèse Rosalie Lorrillière, fille d'un père qui a obtenu une retraite de 666 Fr. après 40 ans de service à la Sous préfecture de Sedan, mariée en 1818 au S<sup>r</sup> Pierre Vauchelet, alors sellier à Sedan, je suis une de ces malheureuses esclaves, et je viens vous prier de rétablir le divorce qui peut seul m'arracher à la misère dont je suis menacée, puisque sans lui, mon mari restant toujours maître de ma droite pourra réaliser son projet de me faire crever de misère, de chagrin, de langueur et de désespoir.

Après plusieurs instances en séparation devant la Justice, malgré les preuves et témoignages de plusieurs fausses couches, maladies et blessures résultant des brutalités atroces de cet homme, mon père qui me voyait dépérir de chagrin n'a pu obtenir qu'un accord amiable qui m'autorisât à vivre chez mes Parents ou ailleurs à condition que je renoncerais à toute indemnité de reprise quelconque. Comme nos deux enfants étaient encore jeunes et que le père se chargeait de les entretenir, mon père n'hésita pas d'accéder, tant il avait à cœur de rompre avec un pareil brutal et de lui prouver que, malgré ses dires, il avait les moyens de me nourrir. Depuis 15 ans, je suis chez mes Parents, tranquille et assez heureuse, mais j'ai éprouvé bien des maladies, et entr'entre la dernière, une attaque de rhumatisme aigu dans tous les membres dont je ne suis pas encore guérie ; en mars 1847, M<sup>r</sup> le Président du tribunal m'ayant vue si accablée et souffrante, me conseilla de réclamer un secours à mon mari, mais malgré la justice de ma demande je ne pus rien obtenir parce que cet homme a dit qu'il ne m'avait pas renvoyée et qu'il était prêt à me recevoir : cette tentative couta encore à mon père 30 Fr. pour frais inutiles. Depuis environ 2 mois, ses deux garçons qui avaient été forcés de s'enrôler militairement, étant revenu en congés définitifs, n'ont pu encore rester chez leur père qui n'a de prévenance et d'amitié que pour sa servante, et ils ont encore été forcés de repartir, ne pouvant espérer aucun secours pour leur établissement.

Ces mêmes Enfants n'ont eu de consolation que dans ma tendresse et mes sages conseils, et chose inouïe, il leur a toujours défendu de m'écrire, de me voir ; aussi sa dureté envers eux est sans borne et cependant je n'ai cessé de les engager à respecter leur père et à suivre ses volontés en toutes choses. Aussi, comme moi, ces enfants voient avec douleur l'empire excessif de cette servante sur son maître qui ne cesse de dissiper à son profit les ressources qu'il a réalisées par la vente des biens de la Communauté d'une part et par l'héritage considérable qui lui est échu par la mort de ses père et mère. Et il a été à craindre que ses enfants ne soient tout à fait malheureux et abandonnés.

Quant à moi, depuis longtemps j'ai fait le sacrifice de ce que j'ai apporté, ménage, présents de noces et mari, attendu que depuis 15 ans que je suis séparée de cet époux et qu'il prétend toujours rester le maître et palper le peu de biens dont je pourrai hériter à la mort de mes parents,

quoique n'ayant pas dépensé un centime pour moi, Je demande à être délivrée de sa puissance maritale le plus vite possible et de telle manière que cet être sans entraille ni pour une épouse ni pour ses enfants n'ait pas le droit de disposer de mes espérances, puisque sans elles, je manquerai non seulement d'asyle mais de tous moyens d'existence que je trouve dans la générosité de mes Parents.

Si je n'obtiens pas cette mesure je suis menacée de vivre et de mourir dans la plus profonde misère, comme m'en a toujours menacée ce mari cruel. Enfin je terminerai par vous déclarer que je ne veux point me remarier et que mon intention est de pouvoir laisser à mes enfants quelques ressources à près ma mort, à l'exclusion de leur père.

Salut et fraternité

R. LORILLIERE

### En marge

Abolition de l'esclavage résultant d'un mariage mal assorti avec un être, sans éducation, d'une grossièreté et d'une brutalité sans exemple et qui n'a cessé de tyranniser son épouse et de la tenir dans les fers, depuis 30 ans que leur union a eu lieu.

Comme sa 1<sup>ère</sup> demande " de ma main " avait été repoussée par mes parents, il a juré de s'en venger et delà son infâme conduite et ses sévices inouïes envers son épouse et les parents de celle-ci.

Après plusieurs instances judiciaires pour obtenir une séparation, ce n'est qu'à la 3<sup>ème</sup> que cette victime pût obtenir de son tyran un consentement qui lui permettait de rentrer chez ses parents ou ailleurs, à la condition qu'il conserverait tout le mobilier apporté par elle en ménage et de plus qu'il ne lui accorderait aucun secours.

Depuis le 3 mai 1833 cette épouse vit chez ses père et mère à Sedan.